

PROCEDURE POUR LA SOUTENANCE DE THESE

Etape 1 : Traitement du dossier au niveau de l'UMRI durée 15 jours

- Dépôt du manuscrit, du rapport du Directeur de thèse et des publications au niveau de l'UMRI
- Pré-rapport de l'UMRI sur le manuscrit

Etape 2 : Transfert du dossier à l'Ecole doctorale

- Une lettre d'accompagnement signée du Directeur de l'UMRI
- Le Manuscrit, les publications et la preuve de l'indexation des revues
- Le rapport du directeur de thèse
- Le pré-rapport de l'UMRI
- Une liste de trois rapporteurs avec leur adresse mail complète

Etape 3 : Traitement du dossier au niveau de l'EDP (durée 60 jours)

- Vérification de la situation du doctorant vis à vis de l'administration de l'INP-HB et de l'EDP
- Test anti-plagiat
- Envoie de lettres d'invitations et la version numérique et/ou papier du manuscrit aux rapporteurs
- Instruction des rapporteurs

Etape 4 : Transfert des rapports d'instruction des rapporteurs au Directeur de thèse et de l'UMRI

Etape 5 : Corrections éventuelles du manuscrit s'il y a lieu et retour du manuscrit corrigé

Etape 6 : demande d'autorisation de soutenance au Conseil Scientifique(CS) (durée 15 jours)

Etape 7 : Communication de la décision du CS au directeur de thèse et au Directeur de l'UMRI

Etape 8 : Fixation de la date de soutenance

Etape 9 : Proposition des membres du jury

Etape 10 : Soutenance de la thèse

Etape 11 : Correction du manuscrit et dépôt d'une version définitive sur support papier et numérique

Etape 12 : délivrance de l'attestation du diplôme